



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Communiqué - Covid-19

ADHÂN ET SALÂT EN CONFINEMENT

Mercredi 21 Cha'bân 1441 / 15 avril 2020

Suite à l'annonce de la reprise de l'adhân par hauts-parleurs à partir du jeudi 16 avril 2020 dans les Massâdjid de la Réunion, le DÂROUL IFTÂ a été interrogé au sujet des modalités pratiques pour lancer cet appel dans les circonstances très particulières que nous vivons, les mosquées étant toujours fermées au public et les prières obligatoires étant accomplies par chacun chez soi.

Concernant l'adhân dans les mosquées

A la lumière de l'enseignement prophétique :

- le mouadh-dhin doit énoncer les paroles de l'appel à la prière comme à l'accoutumée
- après avoir dit **لا إله إلا الله**, il dit en une ou deux fois à haute voix **الصلاة في بيوتكم**
(Assalâtou fi bouyoûtikoum). (Sahih Mouslim)

Dans le contexte réunionnais, une fois l'adhân terminé, il peut éventuellement ajouter à haute voix le sens de cette ultime annonce en français, en disant par exemple : "Priez chez vous !"

Note : Cette dernière phrase ne faisant cependant pas partie de l'adhân, celui qui l'entend n'a pas à la répéter.

Concernant l'adhân chez soi

Dès lors où l'adhân a été lancé dans la mosquée de la ville, il n'est pas nécessaire de le faire à nouveau chez soi. Il suffit de formuler l'iqâmah avant de prier. (Kitâboul Massâil)

Wa Allâhou A'lam !